

ÉDITO

Voilà un an que la nouvelle municipalité est en place.

Tout en contenant la fiscalité, malgré une baisse importante des dotations de l'Etat, les efforts sont menés pour améliorer la voirie, aménager le domaine public, les services à la population, l'accueil des enfants et porter notre attention à nos anciens.

C'est avec beaucoup de bonheur que je vois landaus et poussettes circuler dans nos rues, alors montrons aux nouveaux arrivants qu'il est agréable et sécurisant de vivre à SAINT-PONT.

J'ai une pensée pour les familles qui ont perdu récemment des proches si brusquement ou suite à une longue maladie.

Les évènements de ce début d'année en France et à l'étranger entraînant la mort d'innocents nous ont tous bouleversés. Des actes perpétrés par des êtres humains ? Malheureusement oui ! Soyons vigilants sans être paranoïaques. Ce ne sont que des groupuscules qui ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la population française.

Bonne lecture à tous.

Madame le Maire -Agnès CHAPUIS

VOIRIE

- Rue de la Forêt

Cette rue a été mise en circulation unique afin d'éviter un accident. En effet le croisement est difficile et encore plus dangereux par temps pluvieux. Un automobiliste en a fait les frais.



Des travaux de voirie seront entrepris afin de pallier au risque d'inondation de la voie par temps pluvieux ; c'est l'étape indispensable avant de refaire le revêtement de la chaussée de la rue de la Forêt qui devrait être remise en circulation normale dès l'automne.

- Route d'Espinasse-Vozelle

Après les raccordements des eaux pluviales et assainissement, objet de travaux en 2014, des trottoirs vont être créés. Cette partie de la route sera parfaitement terminée.

- Route de Broût-Vernet

Dans le cadre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) :

- deux places de parking pour personnes à mobilité réduite seront créées sur la place de l'Église;
- un aménagement de type "écluse" avec un sens prioritaire ;
- un trottoir permettra l'accès en fauteuil roulant au cabinet infirmier. Ce rétrécissement, tout en maintenant le passage d'engins agricoles, aura l'avantage de sécuriser la rue du Bourg et maitriser la vitesse des véhicules arrivant de Broût-Vernet.
- Le marquage au sol est enfin terminé sur la RD 27. Pour toutes les autres voies une étude est en cours.
- L'agence technique départementale de l'Allier (ATDA) réalise l'inventaire de notre voirie. Il sera utile pour planifier le degré d'urgence des travaux à réaliser.

ÉCOLE

Le nouveau regroupement pédagogique intercommunal (RPI) après le retrait d'Espinasse-Vozelle est né. Le SIVOS, syndicat qui a en charge la gestion du RPI a su trouver les meilleures solutions pour les enfants scolarisés. Chacune des communes concernées a multiplié les réunions et les concertations pour arriver à s'entendre et faire en sorte que les enfants de nos écoles soient accueillis dans de bonnes conditions.

Les temps d'activités périscolaires (TAP) et les projets éducatifs territoriaux (PEDT) seront élaborés par le SIVOS en collaboration avec le corps enseignant.

GARDERIE

Dans le RPI, il sera nécessaire d'harmoniser les heures d'ouverture des garderies, permettant ainsi aux parents de scolariser plus facilement leurs enfants.



Pour la rentrée 2015-2016, nouveaux horaires envisagés:

de 7h30 à 8h40 et de 16h30 à 18h30.

TRAVAUX BÂTIMENTS

- Un suivi de la toiture de l'église est nécessaire.
- La réhabilitation du bâtiment communal 12 route de Broût-Vernet a commencé et les délais devraient être tenus.

MAIRIE-9 route d'Espinasse-Vozelle- 03110 SAINT-PONT-Tél : 04 70 90 52 02 E-mail : mairie.saint-pont@wanadoo.fr

ÉLECTIONS LOCALES

Suite aux scrutins des 22 et 29 mars derniers, Isabelle GONINET et Jean-Jacques ROZIER ont été élus conseillers départementaux du canton de Bellerive. Prochain rendez-vous avec les urnes, les dimanches 6 et 13 décembre 2015 pour les élections régionales.

PROPRETÉ-ENVIRONNEMENT

Le dépôt d'immondices aux pieds des points tris est formellement interdit. Le décret N°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets aggrave l'amende encourue. Il est désormais puni par une contravention de 3^{ème} classe, soit 450 €.

Une surveillance accrue est mise en place.

Les feux de jardin sont interdits. Certains résidus des tailles d'arbres, de déchets verts dégagent des fumées très toxiques en brûlant.

Dans nos impôts nous payons pour les déchetteries, qui sont bien organisées, dont le personnel est accueillant et à disposition, alors un petit effort qui ne coûte rien.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU BASSIN DE GANNAT Transport à la demande (T.A.D)

Les usagers sont pris en charge à leur domicile et transportés au centre bourg de GANNAT mais également à la zone Stade / Zone Commerciale, collège, centre médical, à horaires fixes. La réservation se fait la veille avant 17H.



Plein tarif: 2 €

Tarif réduit : 1 € (jeune de moins de 18 ans, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux)

REPOS DOMINICAL

Pensez aux habitants pour qui, le repos dominical est un moment tranquille en famille : alors pas d'utilisation de matériel bruyant les dimanches et jours fériés et en dehors des heures autorisées.

CONNAISSEZ-VOUS L'AMBROISIE?

Le pollen de cette plante est très allergisant et constitue un risque pour la santé publique. Pour découvrir cette annuelle, et connaître les moyens pour tenter de l'éradiquer, vous pouvez aller sur le site :



Bassin de Gannat

fredon-auvergne.fr

ou en mairie pour obtenir les documents.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Les travaux d'assainissement collectif et de maintenance des lagunes sont très couteux.

La municipalité doit veiller à contenir ces coûts. C'est dans ce but qu'avec l'appui du bureau départemental de la qualité de l'eau (BDQE) elle va répertorier les branchements.



LOCATION COURT DE TENNIS



Vous souhaitez louer le court de tennis? Vous pouvez contacter Céline BRETEAU au :

> 04 70 90 58 37 06 14 92 00 99

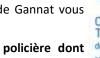
> > Tarif horaire : 5 €

CIVILITÉ

Nous souhaitons que les habitants fassent preuve de respect et de

Toujours les même problèmes : vitesse excessive, non-respect des panneaux (stop, sens interdit.... etc.) Nous sommes à la campagne, certes, mais les règles de conduite et les panneaux de signalisation ont la même valeur qu'en ville.

OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE GANNAT **ET DES PORTES OCCITANES**



Cet été, l'Office de Tourisme du Pays de Gannat vous propose entre autres activités :

- "Complots et Trahisons, la trilogie policière dont de France vous êtes le héros" - Saison 5

Les Marchés Trad' Nocturnes - Saison 2 : Découvrez les produits du terroir, artisans et artistes exposants. Entrée libre. Animations.

Nouveauté 2015

les chèques vacances pour la billetterie sont acceptés.

Renseignements au 04 70 90 17 78 otpaysdegannat@wanadoo.fr

NOS AMIS À QUATRE PATTES

Pour les animaux (chiens, chats) errant, la municipalité doit, pour ne pas être mise en cause en cas d'accident, faire intervenir une société prenant en charge ces animaux. Bien entendu il en coûte aux propriétaires pour récupérer leurs amis.

AGENDA

28 juin Brocante du Tennis Club

14 juillet Concours de boule et repas organisés par le Tennis Club Feu d'artifice et vin d'honneur offerts par la municipalité

dans le parc du château

11 septembre Projection d'un film réalisé avec la participation d'un jeune Saint-Pontois, Sylvain PÉRICHON:

« Sur le Front de Guerre 14-18 »

POMPIERS: 18 CABINET INFIRMIER: 07 82 54 53 02 SAMU: 15 POLICE: 17 Médecin d'astreinte (dimanches, jours fériés et nuits) : 04 70 48 57 87

Directrice de publication : Agnès CHAPUIS - IPNS